Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260929-D_2026_08_087-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 22.09.2026
Affichage convoc : 22.09.2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	18

Présents : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, HAMARD Pierrick, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
BRAULT Louis, GOUDAL Mickaël, EPIVENT Myriam, LHERMELIN Virginie, RICHER Séverine, ARNOULD Bérénice, LECOURTOIS Xavier, ARONDEL Carine, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, COUETUHAN Alexandra

Absents excusés : PEROZ Claude (pouvoir à Mme Taburet), TURMEL Catherine, CANTIN Nicolas (pouvoir à M. Hamard).

Monsieur Paris a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°2026/08-087

Objet : TARIFS 2027 - AUTRES SALLES

Le conseil municipal,

Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- **DE NE PAS AUGMENTER** les tarifs pour 2027 et de les reconduire ainsi :

Salle des Mariages (80 pers)	*Asso communale/ EPCI dont la commune est membre/Hab de St Sauveur*	*Hors commune*
REUNION	GRATUIT	30€ du 16/05 au 14/09 40€ du 15/09 au 15/05
Vin d'honneur / Collation familiale	GRATUIT	non loué
Location verres	10 € particulier/ gratuit pour asso	10 €
Salle de restauration de l'Espace Accueil Enfance (48 pers)	*Asso Communale/Hab de St Sauveur*	*Hors commune*
REUNION	GRATUIT	non loué
Vin d'honneur / Collation familiale	GRATUIT	non loué
Location verres de la mairie	20 € particulier/gratuit pour asso	non loué
Ancien local postal	*Asso communales / hab. St Sauveur*	*Hors commune*
REUNION UNIQUEMENT	GRATUIT	non loué
Mezzanine (100 pers)	*Asso communales / hab. St Sauveur*	*Hors commune*
REUNION UNIQUEMENT	GRATUIT	non loué

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260929-D_2026_08_087-DE

A Saint Sauveur des Landes, le 29.09.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations

Le secrétaire de séance, Le maire,

Stéphane PARIS Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*